

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE**

**Direction de la Coordination et du Management de l'Action publique**

**Bureau des procédures d'utilité publique**

---

### **COMMUNES DE MONTOIR DE BRETAGNE, SAINT-NAZAIRE, DONGES ET SAINT BRÉVIN LES PINS**

Le public est avisé que par arrêté préfectoral 2013/BPUP/022 en date du 30 mai 2013, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par M. le Président du directoire du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire en vue d'être autorisé à entreprendre les travaux relatifs à l'allongement du terminal conteneurs et à l'extension d'évitage du terminal méthanier sur le site portuaire de Montoir de Bretagne, opération réglementée en application du Code de l'Environnement - livre II – titre 1<sup>er</sup> – chapitre IV et notamment les articles L214-1 à L 214-6.

Cette enquête aura lieu **lundi 24 juin 2013 au mercredi 24 juillet 2013, soit pendant 31 jours consécutifs** en mairies de Montoir de Bretagne, Saint-Nazaire, Donges et Saint Brévin les Pins.

Les pièces du dossier seront déposées en mairies de Montoir de Bretagne, Saint-Nazaire, Donges et Saint Brévin les Pins pour être communiquées, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public, aux personnes qui souhaiteront en prendre connaissance et consigner leurs observations, propositions et contre propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Les observations pourront également être adressées en mairie de Montoir de Bretagne, siège de l'enquête (Hôtel de ville, 65 rue Jean Jaurès, 44550 MONTOIR DE BRETAGNE) à l'attention de Monsieur Jacques TURPIN, commissaire enquêteur.

Les avis obligatoires sont joints au dossier d'enquête publique.

Monsieur Jacques TURPIN, directeur départemental de l'équipement en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. M. Michel AVIGNON, professeur des universités à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public les jours et heures suivants en mairie de Montoir de Bretagne, Saint-Nazaire, Donges et Saint Brévin les Pins:

↳ **ouverture** : - **Montoir de Bretagne** : **lundi 24 juin 2013 : de 9 h 00 à 12 h 00**

- **Saint Brévin les Pins** : **vendredi 28 juin 2013 : de 14 h 00 à 17 h 00**

- **Saint-Nazaire** : **mercredi 3 juillet 2013 : de 14 h 00 à 17 h 00**

- **Donges** : **jeudi 11 juillet 2013 : de 9 h 00 à 12 h 00**

↳ **fermeture** : - **Montoir de Bretagne** : **mercredi 24 juillet 2013 : de 14 h 00 à 17 h 00**

Dès réception, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée au porteur de projet et dans les mairies précitées pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, ce rapport et ces conclusions seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>).

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du porteur de projet : Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, 18 quai Ernest Renaud, BP 18609, 44186 Nantes cedex 4.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique dès la publication du présent arrêté.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique assortie de prescriptions, ou un refus.